

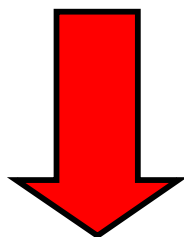


**AVANCEMENT D'ECHELON DES PROFESSEURS D'EPS 2020 - 2021**

Passage à l'échelon	Appréciation finale du Recteur du dernier promu avec une accélération d'un an	Ancienneté * dans le grade du dernier promu avec une accélération d'un an	Ancienneté * dans l'échelon du dernier promu avec une accélération d'un an	Date de naissance du dernier promu avec une accélération d'un an
<b>7</b>	<b>Excellent</b>	<b>6 ans 1 mois 12 jours</b>	<b>1 an 8 mois 26 jours</b>	<b>30/09/1983</b>
<b>9</b>	<b>Excellent</b>	<b>15 ans</b>	<b>2 ans</b>	<b>28/04/1981</b>

\* En cas d'égalité d'appréciation finale du Recteur, pour départager les candidats, on examine successivement :  
 - l'ancienneté dans le grade en tant que titulaire (au bénéfice du plus ancien) au 01/09/20  
 - l'ancienneté dans l'échelon (au bénéfice du plus ancien) au 01/09/20  
 - l'âge (au bénéfice du plus âgé)

**Voir le compte-rendu de la CAPA et les explications détaillées en page 2**



**Les Commissaires Paritaires Académiques EPS du SIAES**  
**Christophe CORNEILLE - Arthur SARRIAN**

**Co-responsables EPS :**  
**Jean-Luc BARRAL - Marie-Christine GUERRIER**

Pour plus de détails, n'hésitez pas à contacter :  
**Jean-Baptiste VERNEUIL**  
**06 80 13 44 28 - [jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr](mailto:jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr)**



## AVANCEMENT D'ECHELON DES PROFESSEURS D'EPS 2020 - 2021

### Avancement du 6<sup>ème</sup> au 7<sup>ème</sup> échelon de la classe normale des professeurs d'EPS :

32 professeurs d'EPS étaient promouvables à l'échelon 7 entre le 1<sup>er</sup> septembre 2020 et le 31 août 2021 en bénéficiant d'une accélération d'un an.

2 n'ont pas pu bénéficier du rendez-vous de carrière (pas d'appréciation finale). Leur dossier a néanmoins été examiné par l'administration et la CAPA (l'équivalent d'une appréciation finale leur a été attribué).

- 9 ont eu l'appréciation finale du recteur « *Excellent* » à l'issue de leur premier rendez-vous de carrière
- 19 ont eu l'appréciation finale du recteur « *Très satisfaisant* » à l'issue de leur premier rendez-vous de carrière
- 4 ont eu l'appréciation finale du recteur « *Satisfaisant* » à l'issue de leur premier rendez-vous de carrière

L'avancement du 6<sup>ème</sup> au 7<sup>ème</sup> échelon de la classe normale peut être accéléré d'un an pour 30 % de l'effectif concerné.

Donc, **9 professeurs d'EPS sur les 32 promouvables ont bénéficié d'un avancement accéléré à l'échelon 7.**

**Tous les professeurs d'EPS ayant eu l'appréciation finale du recteur « *Excellent* » ont été promus en bénéficiant d'une accélération d'un an.**

**Aucun professeur d'EPS ayant eu l'appréciation finale du recteur « *Très satisfaisant* » n'a été promu en bénéficiant d'une accélération d'un an.**

**Le dernier promu parmi les 9 promus bénéficiant d'un avancement accéléré à l'échelon 7 a l'appréciation finale du recteur « *Excellent* ». Son ancienneté dans le grade est de 6 ans 1 mois 12 jours. Son ancienneté dans l'échelon est de 1 an 8 mois 26 jours. Date de naissance : 30/09/1983**

En cas d'égalité d'appréciation finale du Recteur pour le RDV de carrière, pour départager les candidats, l'administration examine successivement :

- l'ancienneté dans le grade en tant que titulaire (au bénéfice du plus ancien) au 01/09/2020
- l'ancienneté dans l'échelon (au bénéfice du plus ancien) au 01/09/2020
- l'âge (au bénéfice du plus âgé)

### Avancement du 8<sup>ème</sup> au 9<sup>ème</sup> échelon de la classe normale des professeurs d'EPS :

23 professeurs d'EPS étaient promouvables à l'échelon 9 entre le 1<sup>er</sup> septembre 2020 et le 31 août 2021 en bénéficiant d'une accélération d'un an.

2 n'ont pas pu bénéficier du rendez-vous de carrière (pas d'appréciation finale). Leur dossier a néanmoins été examiné par l'administration et la CAPA (l'équivalent d'une appréciation finale leur a été attribué).

- 7 ont eu l'appréciation finale du recteur « *Excellent* » à l'issue de leur deuxième rendez-vous de carrière
- 14 ont eu l'appréciation finale du recteur « *Très satisfaisant* » à l'issue de leur deuxième rendez-vous de carrière
- 2 ont eu l'appréciation finale du recteur « *Satisfaisant* » à l'issue de leur deuxième rendez-vous de carrière

L'avancement du 8<sup>ème</sup> au 9<sup>ème</sup> échelon de la classe normale peut être accéléré d'un an pour 30 % de l'effectif concerné.

Donc, **6 professeurs d'EPS sur les 23 promouvables ont bénéficié d'un avancement accéléré à l'échelon 9.**

**6 des 7 professeurs d'EPS ayant eu l'appréciation finale du recteur « *Excellent* » ont été promus en bénéficiant d'une accélération d'un an.**

**Aucun professeur d'EPS ayant eu l'appréciation finale du recteur « *Très satisfaisant* » n'a été promu en bénéficiant d'une accélération d'un an.**

**Le dernier promu parmi les 6 promus bénéficiant d'un avancement accéléré à l'échelon 9 a l'appréciation finale du recteur « *Excellent* ». Son ancienneté dans le grade est de 15 ans. Son ancienneté dans l'échelon est de 2 ans. Date de naissance : 28/04/1981**

En cas d'égalité d'appréciation finale du Recteur pour le RDV de carrière, pour départager les candidats, l'administration examine successivement :

- l'ancienneté dans le grade en tant que titulaire (au bénéfice du plus ancien) au 01/09/2020
- l'ancienneté dans l'échelon (au bénéfice du plus ancien) au 01/09/2020
- l'âge (au bénéfice du plus âgé)